

A renvoyer à l'association Citoyens Unis pour Châtenay-Malabry, BP 28 92292 Châtenay-Malabry ou à remplir sur le site CUCM rubrique la dette. Nous ferons suivre à Monsieur le Préfet des Hauts de Seine et à la Chambre Régionale des Comptes d'Île de France.

A renvoyer à l'association Citoyens Unis pour Châtenay-Malabry, BP 28 92292 Châtenay-Malabry ou à remplir sur le site CUCM rubrique la dette. Nous ferons suivre à Monsieur le Préfet des Hauts de Seine et à la Chambre Régionale des Comptes d'Île de France.

LA DETTE à CHÂTENAY-MALABRY LA PÉTITION



l'association



→ **Parce que** le montant de la dette prévu à fin 2012 est de 84 millions d'euros, c'est à dire l'équivalent d'une année de recettes municipales,

→ **Parce que** la ville n'est pas en état de rembourser sa dette dans la durée prévue dans les contrats des prêts et est, de ce fait, en situation de sur-endettement,

→ **Parce que** les emprunts souscrits dès 2001 sont en francs-suisse ou calculés à partir d'indices hors zone euros ainsi que des emprunts ou des swaps structurés souscrits avec des coefficients multiplicateurs élevés,

→ **Parce que** ces emprunts sont à hauts et très hauts risques, comme défini par le Ministère du Budget et des Comptes Publics, pour environ 60% de la dette à fin 2011,

→ **Parce que**, selon la Chambre régionale des compte d'Île-de-France, « les emprunts souscrits depuis une dizaine d'années par Châtenay-Malabry, répondent plus à une logique de spéculation qu'à celle de sécurisation des coûts financiers supportés par l'emprunteur »,

→ **Parce que** le Maire a décidé d'emprunter 18,5 millions d'euros supplémentaires en 2012⁽¹⁾, ce qui porterait la dette à une centaine de millions d'euros,

(1) Selon le budget primitif de 2012

Demandez que la gestion des finances de la ville soit en accord avec les recommandations de la Cour des Comptes !

Voir au verso →

Le dossier complet « Dette à Châtenay-Malabry » est sur <http://cucm.lautre.net/>

LA DETTE à CHÂTENAY-MALABRY LA PÉTITION



l'association



→ **Parce que** le montant de la dette prévu à fin 2012 est de 84 millions d'euros, c'est à dire l'équivalent d'une année de recettes municipales,

→ **Parce que** la ville n'est pas en état de rembourser sa dette dans la durée prévue dans les contrats des prêts et est, de ce fait, en situation de sur-endettement,

→ **Parce que** les emprunts souscrits dès 2001 sont en francs-suisse ou calculés à partir d'indices hors zone euros ainsi que des emprunts ou des swaps structurés souscrits avec des coefficients multiplicateurs élevés,

→ **Parce que** ces emprunts sont à hauts et très hauts risques, comme défini par le Ministère du Budget et des Comptes Publics, pour environ 60% de la dette à fin 2011,

→ **Parce que**, selon la Chambre régionale des compte d'Île-de-France, « les emprunts souscrits depuis une dizaine d'années par Châtenay-Malabry, répondent plus à une logique de spéculation qu'à celle de sécurisation des coûts financiers supportés par l'emprunteur »,

→ **Parce que** le Maire a décidé d'emprunter 18,5 millions d'euros supplémentaires en 2012⁽¹⁾, ce qui porterait la dette à une centaine de millions d'euros,

(1) Selon le budget primitif de 2012

Demandez que la gestion des finances de la ville soit en accord avec les recommandations de la Cour des Comptes !

Voir au verso →

Le dossier complet « Dette à Châtenay-Malabry » est sur <http://cucm.lautre.net/>

LA DETTE à CHATENAY-MALABRY LA PÉTITION

→ A renvoyer à l'association Citoyens Unis pour Châtenay-Malabry, BP 28 92292 Châtenay-Malabry ou à remplir sur le site CUCM rubrique la dette.

→ Nous ferons suivre à Monsieur le Préfet des Hauts de Seine et à la Chambre Régionale des Comptes d'Île de France.

Les recommandations de la Cour des Comptes ⁽²⁾

- 1** - Arrêter la souscription de prêts dépassant la capacité de remboursement de la ville,
- 2** - Proscrire la souscription d'emprunts ou de swaps structurés et de tout produit basé sur des indices hors zone euro,
- 3** - Pour les produits financiers identifiés à risque selon les consignes du Ministère des Finances et des Comptes des Collectivités Locales,
 - d'une part, chiffrer le surcoût auquel ils donneront lieu, en faisant figurer les hypothèses basses et hautes pour les annuités pendant les 10 prochaines années,
 - d'autre part, évaluer les possibilités d'assainissement de la dette en comptabilisant toutes les soultes de renégociation ou de résiliation anticipée,
- 4** - Faire pression sur les banques prêteuses afin qu'elles transforment les prêts toxiques en prêts classiques à taux fixe, sans surcoût, sans majoration de taux, sans soulte, sans allongement de durée et sans clause léonine ou abusive. Les banques doivent supporter la totalité des surcoûts que leurs produits toxiques ont généré.

(2) Rapport de la Cour des Comptes 'La gestion de la dette publique locale' juillet 2011.

Ne pas jeter sur la voie publique

Je demande que la gestion des finances de la ville soit en accord avec les recommandations de la Cour des Comptes, ci-dessus.



M. ou Mme :

Demeurant :

Date :

Signature :

l'association



Citoyens Unis, Boîte postale 28,
92292 Châtenay-Malabry Cedex,
e-mail : cucm@lautre.net

LA DETTE à CHATENAY-MALABRY LA PÉTITION

→ A renvoyer à l'association Citoyens Unis pour Châtenay-Malabry, BP 28 92292 Châtenay-Malabry ou à remplir sur le site CUCM rubrique la dette.

→ Nous ferons suivre à Monsieur le Préfet des Hauts de Seine et à la Chambre Régionale des Comptes d'Île de France.

Les recommandations de la Cour des Comptes ⁽²⁾

- 1** - Arrêter la souscription de prêts dépassant la capacité de remboursement de la ville,
- 2** - Proscrire la souscription d'emprunts ou de swaps structurés et de tout produit basé sur des indices hors zone euro,
- 3** - Pour les produits financiers identifiés à risque selon les consignes du Ministère des Finances et des Comptes des Collectivités Locales,
 - d'une part, chiffrer le surcoût auquel ils donneront lieu, en faisant figurer les hypothèses basses et hautes pour les annuités pendant les 10 prochaines années,
 - d'autre part, évaluer les possibilités d'assainissement de la dette en comptabilisant toutes les soultes de renégociation ou de résiliation anticipée,
- 4** - Faire pression sur les banques prêteuses afin qu'elles transforment les prêts toxiques en prêts classiques à taux fixe, sans surcoût, sans majoration de taux, sans soulte, sans allongement de durée et sans clause léonine ou abusive. Les banques doivent supporter la totalité des surcoûts que leurs produits toxiques ont généré.

(2) Rapport de la Cour des Comptes 'La gestion de la dette publique locale' juillet 2011.

Ne pas jeter sur la voie publique

Je demande que la gestion des finances de la ville soit en accord avec les recommandations de la Cour des Comptes, ci-dessus.



M. ou Mme :

Demeurant :

Date :

Signature :

l'association



Citoyens Unis, Boîte postale 28,
92292 Châtenay-Malabry Cedex,
e-mail : cucm@lautre.net